



Fédération départementale



Compte – Rendu du Conseil d'Administration Du 14 septembre 2017, Le Pouzin

Le quatorze septembre deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux s'est réuni sous la présidence de M. Patrick ROUCOUX.

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames : BERGE Gaëlle, BERGERE Françoise, CHEIKH Halima, CLEMENT-MONTALBANO Thérèse, GLASS Josie, MANFREDI Pascale (avec le pouvoir de AUDIBERT Agnès), SAPET Amandine (avec le pouvoir de THOMEL Sylvie), RAYNARD Christiane (avec le pouvoir de Alain FAUCUIT), REYMOND Chantal, Marie RODRIGUEZ (avec le pouvoir de Nathalie AVOGADRO)

Messieurs : COLLARD Stéphane (avec le pouvoir de AVOGADRO Nathalie), HALLIER Jean-Claude (avec le pouvoir de Sandrine FAURE), ROUCOUX Patrick FERRER Yves, HORN Emile, GIORDANO André (avec le pouvoir de DELAROQUE Patrick), Sébastien HAOND (avec le pouvoir d'Eric LACOMBE), Paul BOMBRUN, ROYER MANOHA Jean Noel

Étaient excusés,

Mesdames : FAURE Sandrine, COLLONGE Annie, BOUKHARI Houda, AUDIBERT Agnès, THOMEL Sylvie, AVOGADRO Nathalie, Françoise CARRE, EVARD Karen, BOUKHARI Nor El Houda, Fanny GILLES,

Messieurs : DELAROQUE Patrick, JAMBET Pierre, DUMORTIER Christian, GAGOU Mustapha, PAULIN Jean-Michel, ASTIER Philippe, Pierre JAMBET, Eric LACOMBE

Étaient présents sans voix délibérative :

Madame : DELABBE Noëlle, JAUME Vanessa (déléguée de la fédération)

Ordre du jour

- Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 6 juin 2017
 - Départ de Christian Dumortier
 - Organisation fédérale
 - Intégration de SOLEN dans le marché public ASLL
 - Contrats aidés.
-

Présentation de l'ordre du jour

A 19h10 le quorum étant atteint avec 25 votants présents, le conseil d'administration est ouvert.

● **Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 6 juin 2017.**

Le CR du CA du 6 juin 2017 avait été envoyé avec la convocation par email. N'ont pas reçu le compte rendu : Emile Horn, Marie Rodriguez, Halima Cheikh. En l'absence de remarque il est soumis à délibération ; Le quorum étant atteint le CA peut valablement délibérer,

Nombre de votants pour ce vote : 25

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour : 25 Contre : Blanc ou nul : 0

Le compte rendu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

● **Départ de Christian Dumortier**

Présentation des éléments par Patrick ROUCOUX

Aspects financiers

• **Résultats comptables en baisse (en k€)**

2011	2012	2013	2014	2015	2016
20,2	12	0,9	0.1	- 2	- 9

La prévision de clôture 2017 est de -10k€

Situation structurellement déficitaire due à l'impossibilité de nos partenaires de suivre financièrement le développement de la Facs souhaité en commun

Solution commune à deux sujets

La situation financière dégradée

Le désir exprimé par Christian DUMORTIER de quitter la Facs dans des conditions économiques acceptables peuvent se résoudre par le départ du Délégué Général

Les procédures de départ

1. CSP - Contrat de Sécurisation Professionnelle - envisageable si difficulté économique. Procédure rapide et la plus favorable au salarié
2. Licenciement économique sans CSP plus longue et moins favorable au salarié
3. Rupture conventionnelle nettement moins favorable au salarié à envisager si les procédures précédentes n'aboutissent pas

Pour la Facs, les coûts sont peu différents

Les étapes – délais

Contrat de sécurisation professionnelle

Lettre de convocation préalable à l'entretien – 5 jours ouvrables minimum

Entretien préalable – 21 jours

Acceptation du CSP par le salarié

Rupture du contrat de travail avec la FACS

5 jours + 21 jours = 26 jours

Licenciement économique sans CSP

Lettre de convocation préalable à l'entretien – 5 jours ouvrables minimum

Entretien préalable – 15 jours ouvrables minimum

Lettre de licenciement + préavis – 3 mois

Rupture du contrat avec la FACS

Aspects financiers si départ de Christian en CSP

Coût du départ : 45409 €

Indemnité conventionnelle de licenciement : 22 530€

Indemnité congés payés (chargée) : 7 195€

Coût CSP : 15 584€

Impact sur la projection de clôture / budget 2017 : - 7729€

Coût du départ : 45 409 €

Indemnités maladie : - 7012€

Provision CP – retraite : - 20 212€

Salaires chargés nov-déc : - 10 456€

Impact sur la trésorerie : - 27 941 €

Coût du départ : 45 409 €

Indemnités maladie : - 7012€

Salaires chargés nov-déc : - 10 456€

Les missions conservées par C. Dumortier

Mission URACS

- Formation gouvernance - juin 2018

Contrat ASLL

- préparation et envoi du dossier – mi-oct.

Comptabilité Facs

- En bénévole sur novembre et décembre

Patrick explique que la situation financière de la FACS est en déficit. Les résultats comptables sont en baisse et négatifs de 9000€ et en clôture 2017 d'environ à moins 10 000€. Les partenaires n'ont pas suivi le développement que l'on souhaitait malgré une négociation avec eux lors de la montée en charge de Vanessa JAUME (passage d'un poste de chargée de missions à celui de délégué adjoint puis délégué – et augmentation de son temps de travail), ce qui entraîne un déficit persistant.

Christian après son arrêt maladie nous a informés de son désir de quitter la FACS.

Le bureau s'est réuni 3 fois durant l'été pour être en capacité de proposer aux administrateurs une hypothèse de rupture de contrat qui soit éthiquement acceptable, et contextuellement appropriée. Il nous semble que le licenciement économique avec CSP (qui est un Contrat de Sécurisation Professionnelle entre le salarié et Pôle Emploi), pourrait convenir à nos attentes.

Le CSP ouvre des droits au salarié : continuité de la mutuelle pendant 1 an, droits au chômage pendant 3 ans, formation, suivi pôle emploi.

Le licenciement avec CSP, ou sans CSP, ou une rupture conventionnelle coûte presque la même chose à la FACS, le licenciement économique avec CSP est toutefois plus favorable au salarié.

D'autres possibilités ont été évoquées :

La demande de démission : nous ne voulions pas la présenter pour des raisons éthiques et économiques, mais elle a été évoquée lors du CA et rejetée sans vote tellement le rejet a paru évident

La rupture conventionnelle qui est moins favorable au salarié que le licenciement économique et que nous envisagerons si le licenciement économique est refusée par la DIRECCTE qui n'est consultée qu'en cas du refus du CSP par le salarié.

Après discussion entre les participants au CA, on délibère sur la question : pour ou contre le licenciement économique :

Nombre de votants pour ce vote : 25

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour : 24 Contre : 1 Blanc ou nul : 0

Le licenciement économique avec CSP est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

● **Organisation fédérale :**

L'avenir est d'avoir une situation positive financièrement et de fonctionner sérieusement.

Thérèse rappelle l'historique de la présence de Christian à la Fédération jusqu'à son départ, 12 ans après son arrivée et évoque l'arrivée de Vanessa et son parcours à la FACS.

Le bureau, suite au fait que Vanessa a déjà remplacé Christian lors d'un arrêt maladie prolongé en 2014, soutient que ce serait pertinent que Vanessa devienne Délégué Général puisqu'elle suit les dossiers avec Christian et est reconnue des partenaires et des membres des CSX.

Un membre du CA réaffirme l'importance que le salaire de Vanessa soit équivalent à celui de Christian (en fonction bien entendu de la grille, sans l'ancienneté).

Vote de la délibération : « Pour ou contre la nomination de Vanessa JAUME au poste de délégué général ? »

Nombre de votants pour ce vote : 25

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour : 24 Contre : 0 Blanc ou nul : 1

Le poste de Délégué Général, confié à Vanessa, est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

- **Scénario expérimental : une organisation fédérale collaborative**

« Faire mouvement » en facilitant l'implication des acteurs des csx.

Objectifs :

- Partager le portage des dossiers en créant une équipe de collaborateurs (pro pour les chantiers + bénévoles pour la veille territoriale)
- Croiser les points de vue, les manières de faire
- Créer une dynamique par l'intermédiaire des façons de faire de chaque collaborateur
- Faciliter la mobilisation
- Favoriser la montée en compétence et la valorisation des animateurs
- Développer l'esprit d'appartenance à un réseau
- Eviter la personnalisation de la FACS

Comment ? :

1 déléguée à temps plein

1 chargée de communication 5.5 % ETP

+ des missions/chantiers délégués à des professionnels des centres sociaux ardéchois

+ une veille territoriale assurée par les bénévoles administrateurs de la FACS

Qui ?

- 1. Des professionnels**, dans les centres (animateurs, directeurs, autres)
 - Compétents pour mener à bien la mission (connaissance de la thématique, des outils et des acteurs)
 - Ayant une posture fédérale (capacité à fédérer/mobiliser/faire mouvement)
 - Etant motivés pour assumer une mission fédérale.

Les professionnels seront repérés par la déléguée au regard de leurs compétences, leur posture, leur inscription dans la vie du réseau. Les directeurs pourront aussi soumettre des candidatures.

Avant d'entamer tout dialogue avec le professionnel repéré, la déléguée devra s'assurer auprès de la direction dont dépend le salarié si une délégation de mission pourrait être ok.

Si ok : dialogue entre déléguée et salarié concerné

Si ok : calibrage de la mission (en jours – sur la période 2018) – négociation financière (mission payée en jours de travail effectués, au regard du coût de poste du salarié dans sa structure)

Vanessa JAUME assurera une mission de coordination des « collaborateurs » (sous forme d'accompagnement individuel ET de réunions d'équipe)

Les missions stratégiques animées par la déléguée

Vie des instances (Bureau, CA, AG)

Animation des commissions de pairs (enfance, jeunesse, famille, accueil, direction) : 4 réunions par an par secteur : 20 personnes env. Ça permet de connaître tous les pros qui travaillent dans les CSx.

Appui aux centres sociaux (crise, développement...) : Appui téléphonique, présence, rencontre avec les partenaires

Suivi budgétaire fédéral : Avec les personnes qui font la compta, le trésorier 2h par trimestre, il faut calibrer les dépenses & recettes, cabinet comptable

Coordination des « collaborateurs »

Partenariat institutionnel et associatif

Développement des CSx et EVS

Lobbying : Connaissance & reconnaissance : interco, Dept.

Vie de réseau FCSF/URACS : FCSF - 2 réunions délégués par an, 1 rencontre délégué/président, une AG nationale.

URACS – 5 comités des délégués, une AG

Documentation, recherche, information des CSx : Nouvelle économie, nouveaux financements : chercher regarder puis diffuser l'info : réception de l'info parfois par Uracs, la FCSF, des alertes...

SENACS/SERACS

Les missions animées par les « collaborateurs »

AJIR – formation des acteurs jeunesse

Communication – assurée par Margaret AYALA (centre social Pierre Rabhi) 8h par mois

Laïcité-Faits religieux – projet KAWAA

L'Incontournable : regroupement de tous les animateurs enfance/jeunesse permanents et occasionnels, ateliers, auto-formation sur une journée...

Séjours enfance/jeunesse – famille : En collaboration avec les CSx enfance et ados (3 CSx /semaine. Travail de mise en oeuvre : recrutement directeur, lieu, nourriture...).

Intérim de direction (A travailler, car ne peut pas être un directeur du réseau déjà à plein temps dans sa structure...)

Formation des bénévoles

Projets expérimentaux (BAFA centre social ; itinérance du centre social, Formation BAFA, itinérance : comment aller au plus près des habitants ?)

Vieillesse : Comment bien vivre sur le territoire quand on est âgé ? La Fédé coordonne cette dynamique et participe à toutes les commissions du département.

Comptabilité

ASLL (assurée par Sylvaine de l'URACS)

L'appui administratif (secrétariat au Pouzin)

10 heures par semaine assurées par Carmen, secrétaire à mi-temps au centre social du Pouzin

Secrétariat

Préparation des documents (protocoles, signatures, documents pour CA/bureau)

Relance des CSx pour dossiers, adhésions, participation

Envoi dossiers/courriers

Mise en page, correction orthographique

Elaboration des dossiers administratifs pour demande de subvention, bilan, etc

Classement administratif
Gestion du courrier (départ/arrivée)
Facturation simple

2. Les administrateurs de la FACS

Veille de territoire : « les veilleurs »

Les administrateurs de la FACS seront mis à contribution pour assurer la « veille » de leur territoire. Un référent par territoire sera nommé. Il sera chargé d'être vigilant et de se tenir au courant des modifications de son territoire : changements d'élus, décisions, tendances, projets innovants, etc

Un temps de croisement des informations sera organisé en début de chaque CA fédéral

Evaluation permanente :

Pour cette expérimentation d'1 an, les administrateurs seront mis à contribution, lors des CA, pour évaluer de manière permanente ce que produit cette nouvelle organisation collaborative.

Les aspects financiers :

La simulation financière a été élaborée au regard des critères suivants :

- La convention signée avec les partenaires ne fait pas état d'augmentation de subvention pour les 4 prochaines années.
 - La masse salariale est le poste le plus important en terme de dépenses
 - Les subventions acquises ne permettent pas de couvrir les dépenses salariales de 2 délégués (1.8 ETP) DONC à budget constant, la variable d'ajustement est la masse salariale.
- Avec le départ de Christian, il est possible d'organiser les dépenses différemment en renforçant l'implication de chacun dans le réseau, tout en équilibrant le budget.

EN chiffre :

Budget FACS = 440 000€ (dont 220 000 € de ASLL qui repartent directement dans les centres)

Charges de personnel = 131 000€

Calcul des jours de « collaboration » :

$131\ 000\text{€} - (72\ 000\text{€} (\text{Déléguee}) + 1762 (\text{communication})) = 57\ 238\text{€}$

$57\ 238\ \text{€} - 15\ 000\text{€} (\text{les subventions attendues des partenaires qui n'apparaissent pas dans la convention}) = 42\ 238\text{€}$

$42\ 238\text{€} - 5000\text{€} (\text{compta}) - 10\ 000\ \text{€} (\text{secrétariat}) = 27\ 238\text{€}$

27 238 € est l'enveloppe que nous disposons pour financer les « collaborations »

Avec une moyenne de 200€ p/jour (frais de déplacement compris) = 136 jours

<p>Afin d'assurer la viabilité de cette organisation, il est décidé de partir sur Une base de 100 jours</p>
--

Les réactions liées à cette présentation :

Il est demandé à Vanessa de prévoir la conception d'un document facilement exploitable par tous pour présenter cette nouvelle organisation (en équipe de salariés, en CA). Il serait intéressant que les membres du CA de la FACS le présente au sein de leur CA de centre. «Ca permettra de parler davantage de la Fédé dans les CSx »

Il est nécessaire que les CA des centres sociaux donnent délégation au directeur pour qu'il puisse accepter qu'un de leurs salariés assure une mission de « collaborateur » pour la FACS.

« Ca donne de l'élan »

« Ca permet que tout ne repose pas sur les épaules d'une seule personne » « Tout le monde peut trouver sa place »

Points de vigilance :

Vanessa va organiser un COPIL avec les partenaires pour leur expliquer la nouvelle organisation et leur demander de soutenir la FACS lors de cette nouvelle expérimentation pendant un an.

La convention prévoit 1,5 ETP, or Vanessa sera à temps complet ce qui fera 1 ETP.

Cette organisation va être présentée le 15/09 en comité des directeurs. Elle ne peut être viable que si les directeurs soutiennent cette nouvelle organisation et y voient un intérêt.

On délibère pour savoir si on accepte cette nouvelle organisation proposée par Vanessa, avec expérimentation sur une année :

Nombre de votants pour ce vote : 25

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour : 25 Contre : 0 Blanc ou nul : 0

La nouvelle organisation proposée par le Bureau, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

● Intégration de SOLEN dans le marché public ASLL

Concernant le marché public « ASLL », le choix de la FACS (en étroite collaboration avec les centres sociaux concernés) a été de répondre de manière globale sur l'intégralité des 4 lots proposés par le Département : Nord, Centre, Sud Est et Sud Ouest.

Afin de pouvoir répondre efficacement à la demande en terme d'accompagnement social au logement sur le lot Sud Ouest, et prenant en compte que seul le centre social de Valgorge était partant pour assurer cette mission, il a fallu trouver un autre partenaire extérieur au réseau pour assurer le complément de mission. Nous nous sommes donc rapprochés naturellement de l'association SOLEN qui assurait déjà cette mission sur le marché public précédent.

Après validation non seulement des centres concernés par le marché public, mais aussi du bureau fédéral, nous demandons au CA de délibérer sur l'intégration de l'association SOLEN au GME solidaire.

Nombre de votants pour ce vote : 25

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour : 25 Contre : 0 Blanc ou nul : 0

L'intégration de l'association SOLEN au GME solidaire est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

● **Contrats aidés :**

Après l'annonce du gel des contrats aidés par le gouvernement cet été, Vanessa a fait un état des lieux rapide. Ces emplois représentent 29 emplois dans les centres sociaux ardéchois. Ces données (type de contrat, nombre, missions concernées) ont été partagées avec la CAF, la DDCSPP et le Conseil Départemental.

Une campagne nationale est lancée par la FCSF : demande de RDV aux parlementaires + recherche de témoignages d'individus ayant bénéficié d'un contrat aidé et pour lesquels ça a été bénéfique.

La FACS envoie les courriers de demande de RDV aux parlementaires (3 députés + 2 sénateurs)
Une réunion préparatoire aux rencontres sera prochainement calée pour affiner l'argumentaire.

Peuvent y participer : Patrick, Stéphane, Gaëlle, Thérèse, Jean Claude et Alain qui connaît bien les 2 sénateurs.

En ce qui concerne les témoignages on peut obtenir des récits à Villeneuve de Berg, au Palabre (Chloé) à Tournon (David et Cathy) aux Vans (Pascale) au Teil (Auriane).

Les dates des prochains conseils seront données par Vanessa prochainement.

Le Président de la FACS
Patrick Roucoux

La Secrétaire de séance
Christiane Raynard